



Commission économique pour l'Europe**Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance****Trente-septième session**

Genève, 11-14 décembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la trente-septième session**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 11 décembre 2017 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-sixième session.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
4. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes.
5. État d'avancement de la procédure de ratification de la Convention et de ses protocoles.
6. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 :
 - a) Activités scientifiques ;
 - b) Élaboration de politiques ;

* Des procédures d'accréditation applicables à tous les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Les représentants participant à la réunion sont donc priés de s'inscrire en ligne le **20 novembre 2017** au plus tard en cliquant sur le lien qui est disponible sur la page Web de la réunion (<http://www.unece.org/index.php?id=43519>). Le code d'inscription pour cette réunion est le 14009. Cette réunion se fera sans support papier. Tous les documents de la session et les informations connexes seront publiés sur la page Web de la réunion. Il est recommandé aux participants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants peuvent retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan d'accès est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention par téléphone au numéro +41 22 917 3570.



- c) Respect des obligations ;
 - d) Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;
 - e) Communication et sensibilisation.
7. Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention.
 8. Suite à donner à l'évaluation scientifique de 2016 de la Convention.
 9. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
 10. Activités des organisations internationales en rapport avec la Convention.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption des décisions prises à la trente-septième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 11 décembre, matin

L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance devrait adopter l'ordre du jour de sa trente-septième session faisant l'objet du présent document.

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-septième session (ECE/EB.AIR/139).

2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-sixième session

Horaire indicatif : lundi 11 décembre, matin

L'Organe exécutif devrait adopter le rapport sur les travaux de sa trente-sixième session (Genève, 15 et 16 décembre 2016).

Document(s) :

Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-sixième session (ECE/EB.AIR/137).

3. Rapport sur la vérification des pouvoirs

Horaire indicatif : lundi 11 décembre, matin

Les délégations seront invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat pendant la session. Le Bureau de la session examinera les pouvoirs et fera rapport à ce sujet à l'Organe exécutif, qui devrait adopter le rapport sur la vérification des pouvoirs.

4. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes

Horaire indicatif : lundi 11 décembre, matin

Le secrétariat rendra notamment compte des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava (République tchèque), 13-15 juin 2017) et de la vingt-troisième session du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (Genève, 14-17 novembre 2017).

L'Organe exécutif souhaitera peut-être prendre en considération les informations fournies, selon qu'il conviendra.

5. État d'avancement de la procédure de ratification de la Convention et de ses protocoles

Horaire indicatif : lundi 11 décembre, matin

À sa trente-sixième session, l'Organe exécutif a examiné les progrès accomplis dans la ratification, l'acceptation et l'approbation des trois protocoles modifiés le plus récemment, à savoir le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants, ainsi que dans l'adhésion à ces protocoles, notamment en prenant connaissance des rapports informels succincts soumis par les Parties sur l'état de la ratification de ces instruments. Il a encouragé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à envoyer un bref rapport informel au secrétariat après la session et prié les Parties de lui rendre compte à nouveau de l'état de la ratification de ces trois protocoles à sa trente-septième session (ECE/EB.AIR/137, par. 33).

Les délégations seront invitées à communiquer des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans la ratification.

6. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017

Horaire indicatif : lundi 11 décembre, matin et après-midi

L'Organe exécutif sera invité à examiner la mise en œuvre du Plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/133/Add.1).

a) Activités scientifiques

Le Président de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Président du Groupe de travail des effets rendront compte des activités menées au titre de l'élément 1 du plan de travail (activités scientifiques). Ils présenteront un résumé des principaux problèmes dont il a été question à la troisième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets et des résultats de cette session (Genève, 11-15 septembre 2017), ainsi que les conclusions et les recommandations soumises pour examen à l'Organe exécutif.

Document(s) :

Rapport sur la troisième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/2, à paraître).

b) Élaboration de politiques

La Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen rendra compte de la mise en œuvre de l'élément 2 du plan de travail (élaboration de politiques) et des résultats de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail (Genève, 31 mai-2 juin 2017). Elle appellera particulièrement l'attention sur la session thématique consacrée à l'agriculture et à la pollution atmosphérique, qui a été organisée conformément à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif sous la direction de l'Équipe spéciale de l'azote réactif en concertation avec le secrétariat et le Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures. La Présidente du Groupe de travail mettra en lumière les conclusions et les recommandations que le Groupe de travail a formulées à sa cinquante-cinquième session et transmises à l'Organe exécutif pour examen, notamment celles qui concernent les recommandations faites par le groupe spécial d'experts chargé d'examiner la suite à donner à l'évaluation scientifique de

2016 de la Convention¹ (groupe de l'examen des politiques). La Présidente fera aussi le point des nouveaux engagements soumis et de la mise en œuvre de ceux qui existent déjà au titre de l'Action de Batumi pour un air plus pur, tels que présentés par les délégations au Groupe de travail à sa cinquante-cinquième session. Les Parties seront invitées à communiquer davantage de renseignements sur les activités qu'elles mènent au titre de l'initiative.

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (ECE/EB.AIR/WG.5/118).

c) Respect des obligations

Le Président du Comité d'application rendra compte de la mise en œuvre de l'élément 3 du plan de travail (respect des obligations). Il présentera le vingtième rapport sur les travaux du Comité d'application et les résultats de l'examen du respect par les Parties de leurs obligations de notification en 2017, qui a été réalisé à partir des résultats de la trente-neuvième session du Comité (Genève, 5-7 septembre 2017). L'Organe exécutif sera invité à examiner le rapport et les recommandations du Comité.

Document(s) :

Vingtième rapport du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2017/3)

Examen du respect par les Parties de leurs obligations de notification en 2017 (ECE/EB.AIR/2017/5)

Compliance with reporting obligations (document informel n° 1).

d) Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

Le Président du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, les membres des autres organes créés au titre de la Convention et le secrétariat rendront compte de la mise en œuvre de l'élément 4 du plan de travail (renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale). Ils donneront un aperçu des mesures prises afin d'augmenter le nombre de ratifications et d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, d'accroître la coopération et l'échange d'informations entre les pays de la sous-région et d'appuyer leur participation aux travaux menés dans le cadre de la Convention. Les délégations seront invitées à rendre compte de leurs actions en vue de ratifier et d'appliquer les Protocoles à la Convention les plus récents, ainsi qu'à préciser leurs besoins éventuels en matière de renforcement des capacités et d'assistance. L'Organe exécutif devrait prendre note des informations communiquées.

e) Communication et sensibilisation

Le secrétariat fera le point sur les activités de communication et de sensibilisation menées conformément au plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (point 5.3.5). L'Organe exécutif sera invité à examiner les informations communiquées.

Document(s) :

Progress report on outreach activities (document informel n° 2).

¹ Voir Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd., *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Oslo, 2016) et Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et Changement climatique Canada, *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016, rapport disponible en ligne).

7. **Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention**

Horaire indicatif : mardi 12 décembre, matin et après-midi

À sa trente-sixième session, l'Organe exécutif a demandé au Bureau, en collaboration avec les organes subsidiaires et avec l'appui du secrétariat, d'élaborer un projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention pour examen et adoption par l'Organe exécutif à sa trente-septième session. Il devrait débattre et décider du plan de travail pour 2018-2019, en veillant à ce qu'il réponde aux priorités définies dans la Convention et vise bien les résultats escomptés. L'Organe exécutif devrait prendre en considération les recommandations du Groupe de travail des stratégies et de l'examen relatives aux recommandations devant être appliquées à court terme qui ont été formulées par le groupe de l'examen des politiques et figurent dans le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa cinquante-cinquième session. D'autres organes subsidiaires ont aussi examiné les recommandations du groupe de l'examen des politiques relatives au plan de travail qui doivent être appliquées à court terme lorsqu'ils ont élaboré leur contribution au projet de plan de travail.

L'Organe exécutif devrait arrêter le calendrier des réunions et une liste de documents officiels pour 2018-2019, l'objectif étant d'assurer une bonne circulation des informations et des résultats entre les organismes scientifiques et les organismes de décision afin que les débats d'orientation s'appuient davantage sur des résultats scientifiques.

En outre, l'Organe exécutif devrait examiner les mandats actualisés des équipes spéciales et des centres relevant de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets en s'appuyant sur un document informel. En application de la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, des projets de mandats actualisés ont été élaborés de manière à tenir compte de chacun des grands domaines de recherche et des objectifs à long terme en tenant compte des recommandations du groupe de l'examen des politiques.

Document(s) :

Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2017/1)

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (ECE/EB.AIR/WG.5/118, à paraître)

Rapport sur la troisième session commune du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/2)

Updated mandates of task forces and centres under the Steering Body to EMEP and the Working Group on effects (document informel n° 3).

8. **Suite à donner à l'évaluation scientifique de 2016 de la Convention**

Horaire indicatif : mercredi 13 décembre, matin et après-midi

À sa trente-cinquième session (Genève, 2-4 mai 2016), par sa décision 2016/1, l'Organe exécutif a créé un groupe de l'examen des politiques chargé de faire des propositions quant à la suite à donner au rapport d'évaluation scientifique de 2016 de la Convention et aux recommandations concernant l'opportunité de prendre ou non des mesures au titre de la Convention, à court et à long terme, sur la base des constatations contenues dans le rapport d'évaluation, et si oui, comment. À sa trente-sixième session, l'Organe exécutif a également chargé le groupe de passer en revue les priorités de travail et les actions à privilégier dans le cadre de la stratégie à long terme pour la Convention (ECE/EB.AIR/106/Add.1) et l'a invité à mettre en relief, avant la trente-septième session de l'Organe exécutif, les questions qui appellent de nouvelles discussions compte tenu de cette stratégie. Conformément à la décision 2016/1, le groupe de l'examen des politiques a présenté ses constatations, conclusions et recommandations au Groupe de travail des

stratégies et de l'examen à sa cinquante-cinquième session, dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2017/3. Le Groupe de travail a examiné ce document en privilégiant les recommandations relevant du court terme (pour la période 2018-2019) et a formulé des orientations générales sur les mesures à prendre à long terme (au-delà de la période 2018-2019). Les recommandations que le Groupe de travail a adressées à l'Organe exécutif en s'appuyant sur le rapport du groupe de l'examen des politiques figurent dans le rapport sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.

Le Président du groupe de l'examen des politiques présentera le rapport du groupe à l'Organe exécutif en soulignant les questions se rapportant à la révision de la stratégie à long terme au titre de la Convention qui appellent un examen plus approfondi.

L'Organe exécutif devrait charger le groupe de l'examen des politiques de proposer des mises à jour et des révisions de la stratégie à long terme en collaboration avec le bureau de l'Organe exécutif et de donner des conseils sur l'étendue et l'orientation des mises à jour de la stratégie à long terme. Il devrait également tenir compte des recommandations à long terme du groupe de l'examen des politiques lors de la définition de l'étendue et de l'orientation de la stratégie et lors de tout examen futur du Protocole de Göteborg. Une note informelle énumérant les principales questions et suggestions a été établie par le Président afin d'étayer la discussion.

En outre, l'Organe exécutif devrait prendre en considération les recommandations formulées par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen au sujet des recommandations à court terme du groupe de l'examen des politiques lorsqu'il examinera et adoptera le plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (point 7 de l'ordre du jour provisoire).

Document(s) :

Principaux aspects des mises à jour proposées pour la stratégie à long terme de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/2017/4)

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (ECE/EB.AIR/WG.5/118, à paraître)

Key issues for discussion in relation to the long-term strategy (document informel n° 4).

9. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Horaire indicatif : jeudi 14 décembre, matin

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale destinés à financer la mise en œuvre de la Convention pendant la période 2016-2017 et les dépenses pour 2016. Il présentera aussi les différents flux et mécanismes de financement des organes scientifiques et décisionnels qui existent au titre de la Convention, y compris les équipes spéciales.

Compte tenu des recommandations de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, l'Organe exécutif devrait notamment approuver : a) l'utilisation détaillée des ressources prévues pour l'EMEP en 2018 ; b) les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme de surveillance de l'EMEP ; et c) le barème des contributions obligatoires et celui des contributions recommandées.

Document(s) :

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2017/2)

Funding flows and mechanisms under the Convention (document informel n° 5).

10. Activités des organisations internationales en rapport avec la Convention

Horaire indicatif : jeudi 14 décembre, matin

Des représentants d'organisations internationales et de partenariats (tels que la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)) seront invités à exposer les activités de ces entités qui présentent un intérêt particulier au regard de la Convention. Les représentants d'organisations et de réseaux extérieurs à la région de la CEE seront aussi invités à informer l'Organe exécutif des domaines actuels et potentiels de collaboration avec la Convention. L'Organe exécutif devrait prendre note de ces informations.

11. Questions diverses

Horaire indicatif : jeudi 14 décembre, matin

À la date de rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point. Les Parties qui souhaitent proposer des questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

12. Adoption des décisions prises à la trente-septième session

Horaire indicatif : jeudi 14 décembre, après-midi

L'Organe exécutif souhaitera peut-être adopter les décisions qu'il aura prises pendant la session. Le texte final du projet de rapport de la session, dans lequel figureront les décisions adoptées, sera établi par le secrétariat à l'issue de la session. Le rapport sera présenté pour adoption à l'Organe exécutif à sa trente-huitième session.
